

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL564

présenté par  
M. Denaja, rapporteur

### ARTICLE 13

Au début de l'alinéa 41, substituer au mot :

« Elle »,

le mot :

« La Haute Autorité ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.